

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, treizième jour du mois de décembre deux mille dix-huit (13 décembre 2018), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Madame Mariannick Mercure, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières

ABSENT

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2018-12-4881

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2018
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Nomination d'un président
8. Nomination d'un vice-président
9. Calendrier 2019 des séances du conseil d'administration de la Régie

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Fourniture d'un camion dix roues équipé d'une benne à chargement avant (OS-832)
11. Traitement et valorisation du bois (OS-834)
12. Traitement et valorisation du bois et des branches (OS-835)
13. Traitement et valorisation de branches seulement (OS-836)
14. Services professionnels pour l'échantillonnage et la caractérisation du biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-837)
15. Octroi d'un contrat de gré à gré à Everest Automation
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4882

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
22 NOVEMBRE 2018**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 22 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4883

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4884

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de décembre 2018, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-12-4885

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU les prescriptions de l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 586 du *Code municipal du Québec* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un président parmi ses membres, en lui octroyant un mandat d'une durée d'un (1) an (renouvelable);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de nommer monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan, comme président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2018 au 14 décembre 2019.

Conformément à la loi, ce dernier présidera, jusqu'au 14 décembre 2019, les assemblées du conseil d'administration; il dirigera les débats et maintiendra l'ordre et le décorum.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4886

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU l'article 8 du règlement de régie interne de la Régie à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un vice-président parmi ses membres ;

ATTENDU que le terme de ce mandat sera le même que celui du président ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de nommer monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac, comme vice-président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2018 au 14 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-12-4887

**CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le calendrier 2019 des séances du conseil d'administration de la Régie qui est fixé comme suit :

Jeudi 17 janvier 2019
Jeudi 21 février 2019
Jeudi 28 mars 2019
Jeudi 18 avril 2019
Jeudi 23 mai 2019
Jeudi 20 juin 2019
Jeudi 22 août 2019
Mardi 24 septembre 2019
Jeudi 17 octobre 2019
Jeudi 21 novembre 2019
Jeudi 12 décembre 2019

À moins que l'avis de convocation transmis aux délégués n'indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu à l'hôtel de ville de Shawinigan à 18 h aux dates indiquées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4888

**FOURNITURE D'UN CAMION DIX ROUES ÉQUIPÉ D'UNE
BENNE À CHARGEMENT AVANT (OS-832)**

ATTENDU l'usure avancée du camion actuellement utilisé par la Régie pour la collecte des matières recyclables des secteurs résidentiel et commercial de certaines municipalités;

ATTENDU la volonté de la Régie d'acquérir un nouveau camion dix roues équipé d'une benne à chargement avant;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Entreprise	Prix soumis (taxes en sus) incluant le transport et les autres frais inclus (ex. : inspection SAAQ, frais pneus, etc.)	Conformité
9103 8034 Québec inc.	307 332.00 \$	Non
Groupe Environnemental Labrie inc.	321 249.29 \$	Oui

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-832, pour la fourniture d'un nouveau camion dix roues équipé d'une benne à chargement avant, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Groupe Environnemental Labrie inc., pour un montant total 321 249.29 \$ (taxes en sus), selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4889

TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS (OS-834)

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bois ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût par tonne (taxes en sus)
Enfouibec inc.	19.50 \$
Bellemare Environnement inc.	18.75 \$
BRQ inc.	-

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-834, pour le traitement et la valorisation du bois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4890

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS ET DES
BRANCHES (OS-835)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bois ainsi que des branches ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût par tonne (taxes en sus)
Enfouibec inc.	32 \$
Bellemare Environnement inc.	45 \$
BRQ inc.	-

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-835, pour le traitement et la valorisation du bois et des branches, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Enfouibec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4891

**TRAITEMENT ET VALORISATION DE BRANCHES
SEULEMENT (OS-836)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de branches ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût par tonne (taxes en sus)
Enfouibec inc.	40 \$
Bellemare Environnement inc.	45 \$
BRQ inc.	-

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-836, pour le traitement et la valorisation des branches seulement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Enfouibec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-12-4892

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ÉCHANTILLONNAGE ET LA CARACTÉRISATION DU
BIOGAZ AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-837)**

ATTENDU les soumissions déposées suite à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'échantillonnage et la caractérisation du biogaz au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès:

Entreprises	Montant forfaitaire (taxes en sus)
Eurofins	-
Biothermica	-
Consulair inc.	55 930 \$
WSP	-

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-837, pour des services professionnels pour l'échantillonnage et la caractérisation du biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès, soit à l'entreprise Consulair inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4893

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À
EVEREST AUTOMATION**

ATTENDU que l'entreprise Everest Automation est le distributeur unique des produits ABB et que cette entreprise est certifiée pour effectuer le service sur les produits ABB, l'ingénierie d'application, les réparations, la fourniture de pièces ainsi que les services de démarrage, d'installation et la formation ;

ATTENDU que le paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'exempter la Régie des procédures habituelles d'appel d'offres dans le cas d'un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir des services, après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Régie;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU qu'après que des vérifications conformes au paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, l'unicité du fournisseur Everest Automation inc., est avérée pour les produits ABB;

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat gré à gré à Everest Automation pour la relocalisation des équipements de mesure du biogaz CH₄, H₂S, O₂, l'achat d'un analyseur de CO₂ et l'achat d'un refroidisseur pour les gaz de la torchère au site de Saint-Etienne-des-Grès, pour un montant de 82 096.00 \$(taxes en sus), et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-12-4894

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures trois minutes (18 h 03).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE